



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ATIGIP

AGENCE DU TRAVAIL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL
ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

ORDONNANCE RELATIVE AUX DROITS
SOCIAUX DES PERSONNES DETENUES

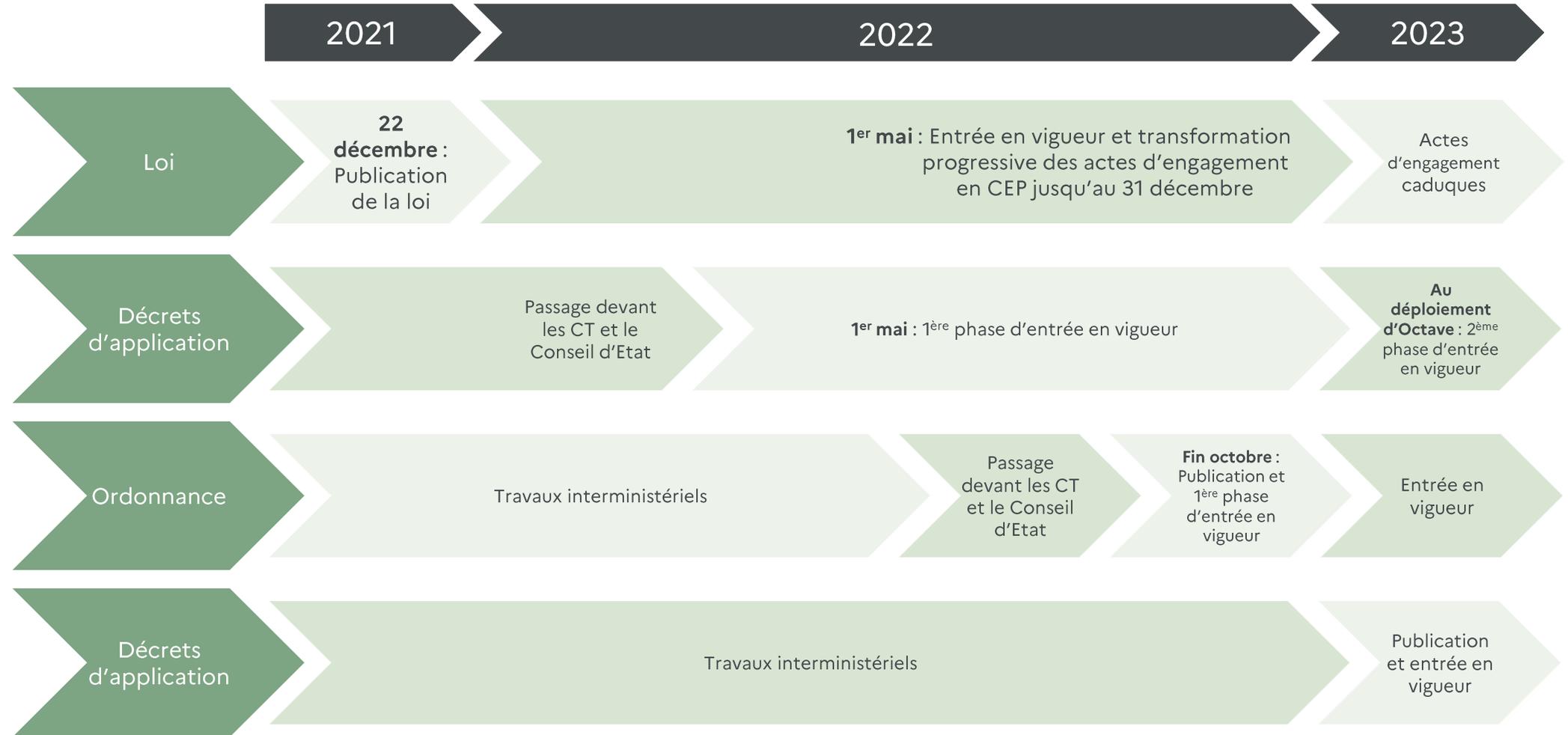
SOMMAIRE

- 
1. Rappel du calendrier normatif
 2. Contenu de l'ordonnance
 - a. Droits sociaux
 - b. ESAT en détention
 - c. Droits à la formation
 - d. Inspection du travail
 - e. Médecine du travail
 - f. Discriminations, harcèlement et mixité
 - g. Commande publique
 - h. Applicabilité Outre-Mer
 3. Entrée en vigueur

RAPPEL DU CALENDRIER NORMATIF



RAPPEL DU CALENDRIER NORMATIF



CONTENU DE L'ORDONNANCE



DROITS SOCIAUX



ASSURANCE CHÔMAGE

- **Prise en compte du travail en détention** pour l'ouverture de nouveaux droits aux allocations chômage mobilisables à la sortie de détention
- **Prise en charge** des cotisations patronales par l'Etat
- **Suspension des droits acquis** antérieurement à la détention pendant une durée 6 ans à compter de l'incarcération



ASSURANCE VIEILLESSE

- **Mise en place d'une assiette forfaitaire de cotisations** au service général et en production pour permettre la validation de trimestres
→ Assiette forfaitaire harmonisée sur la base de 50h
- Affiliation à un régime de **retraite complémentaire**
- **Prise en charge par l'Etat** des cotisations patronales complémentaires et de base, et salariales complémentaires (et de base au service général)

DROITS SOCIAUX (TRAVAIL + FORMATION PRO)



ASSURANCE ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PRO

- **Ouverture des droits aux indemnités journalières** en détention en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle
- Possibilité de demander une **reprise du travail à temps partiel**
- **Maintien des indemnités journalières** versées antérieurement à la détention



ASSURANCE MALADIE-MATERNITÉ-INVALIDITÉ-DÉCÈS

- **Ouverture des droits aux indemnités journalières** de l'assurance maternité (pendant le congé maternité et en cas de difficulté médicale)
- Ouverture de la **pension d'invalidité et du capital décès**

ETABLISSEMENT OU SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL

IMPLANTATION	<ul style="list-style-type: none">• Pérennisation des deux structures expérimentales de Val-de-Reuil et Ensisheim• Possibilité de nouvelles implantations
PUBLIC ELIGIBLE	<ul style="list-style-type: none">• RQTH• Orientation de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
FONCTIONNEMENT	<ul style="list-style-type: none">• Contrat d'emploi pénitentiaire spécifique• Résiliation par le donneur d'ordre possible uniquement en cas de force majeure• Suspension par le donneur d'ordre pour baisse temporaire de l'activité exclue

COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITE

Compte personnel de formation (CPF)

- Alimentation en heures sur le modèle du CPF des agents publics
- Droits mobilisables à la sortie de détention

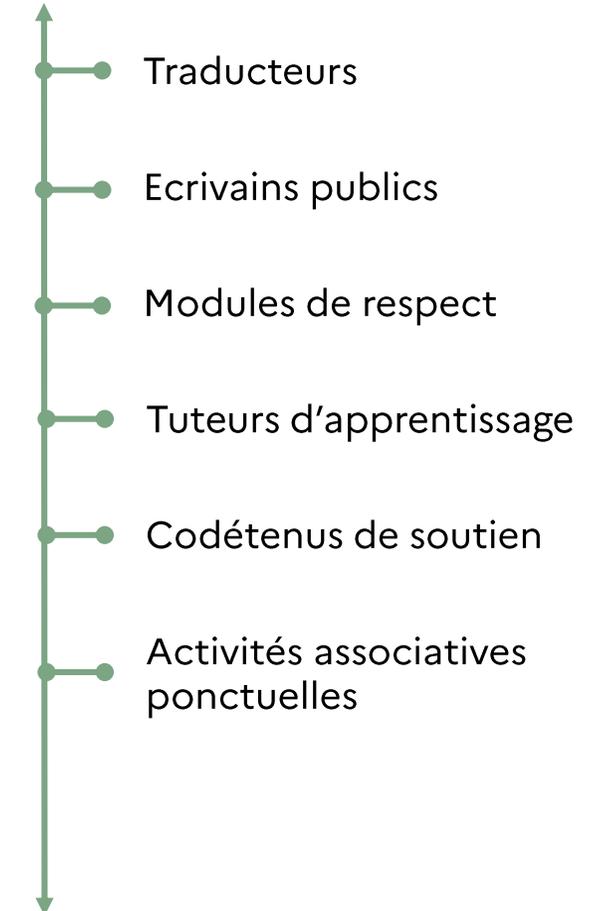
Compte d'engagement citoyen (CEC)

- Valorisation des activités bénévoles réalisées en détention
- Alimentation du CPF

Réserve citoyenne de réinsertion

- Alimentation du CEC à hauteur de 240 euros à partir de 80h d'activités éligibles sur l'année

Activités éligibles à la réserve



SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

DONNEUR D'ORDRE

- **Evaluation des risques** intégrée au DUERP de l'établissement
- **Responsable de** la formation et de l'information des travailleurs, de l'aménagement des postes de travail, de l'utilisation des équipements de travail et des moyens de protection et de la prévention de certains risques d'exposition (bruits, vibrations mécaniques...)

CHEF D'ETABLISSEMENT

- **Responsable de** garantir la sécurité, l'hygiène et la salubrité des lieux de travail (et des obligations attachées aux matériaux et équipements s'ils sont fournis par l'établissement)
- **Faculté de solliciter** l'intervention de l'inspection du travail



Articulation des obligations précisées dans le CEP et la convention tripartite

INSPECTION DU TRAVAIL

AGENTS DE CONTRÔLE

- **Droit d'entrée** dans les établissements pénitentiaires
- Possibilité de **se faire présenter** tout document obligatoire

CHEF D'ETABLISSEMENT

Informé des manquements et infractions constatés à l'encontre du donneur d'ordre privé

PERSONNES DETENUES

Droit de correspondance sous pli fermé avec les agents de contrôle

PRODUCTION

- **Pouvoirs** : constat d'infraction, prélèvement pour analyse, demande de contrôle technique ou de vérifications avec mise en demeure le cas échéant (droit de recours), mesures et procédures d'urgence, procédure de transaction
- **Sanctions** du code du travail à l'encontre des employeurs

SERVICE GENERAL

Procédure de rapport inchangée prévue par voie réglementaire

MEDECINE DU TRAVAIL

USMP	MEDECIN DU TRAVAIL
<ul style="list-style-type: none">• Suivi individuel classique• Visite d'information et de prévention• Certificat médical pour maladie ordinaire	<ul style="list-style-type: none">• Suivi individuel renforcé (en cas de risque particulier)• Certificat d'aptitude à la prise de poste (si nécessaire)• Certificat d'aptitude/inaptitude après un accident du travail, une maladie professionnelle ou un congé maternité

DISCRIMINATIONS, HARCELEMENT ET MIXITE

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

- **Protection analogue au code du travail** avec principe de non-discrimination dans l'accès et l'exercice d'une activité de travail, exceptions liées à l'âge et l'inaptitude médicale et protection des témoins
- Action en réparation du préjudice devant le **juge administratif**

LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT

- **Protection analogue au code du travail** incluant harcèlement moral et sexuel et protection des témoins
- **Sanction disciplinaire** de l'auteur et contentieux devant le **juge administratif**
- **Obligation de prévenir et de mettre un terme** au harcèlement à la charge du donneur d'ordre

MIXITE

- **Activités mixtes** sauf motif de bon ordre et de sécurité

CONTRATS DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Réservation de marchés et concessions

- Au bénéfice des gestionnaires délégués et des entreprises implantées en détention
- Avec une condition de proportion minimale : opérateurs économiques employant au moins **50%** de personnes détenues

APPLICABILITE OUTRE-MER

Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte

Application de l'ensemble de l'ordonnance avec adaptation des dispositions sur la sécurité sociale

Polynésie française, Nouvelle Calédonie et Wallis et Futuna

- Exclusion des dispositions de l'ordonnance sur la sécurité sociale et sur le CPF et le CEC
- Application de l'ensemble des autres dispositions de l'ordonnance avec renvois aux dispositions locales notamment sur l'inspection du travail

ENTRÉE EN VIGUEUR



ENTREE EN VIGUEUR

Au lendemain de la publication de l'ordonnance

- Harcèlement et discriminations
- Mixité
- Réservation de marchés et concessions

A une date fixée par décret

- Droits sociaux
- Chômage
- CPF/CEC/réserve
- Inspection du travail
- Médecine du travail
- ESAT

RESTONS EN CONTACT

Hortense CHUPIN et Maurine CIMMA
Chargées de mission réforme du travail pénitentiaire
SPAÉ

ATIGIP

Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle

hortense.chupin@justice.gouv.fr | maurine.cimma@justice.gouv.fr

T. 01 70 22 85 09 | T. 01 70 22 70 20

